



DELIBERATION N°20140059 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 14 avril 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD, président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN, adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. NGOH NGANDO Francis qui donne pouvoir à Mme MOUSEGHIAN Aline.
- M. DUGUA Axel qui donne pouvoir à M. ORIOL Christophe.

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Nicole FOREST ; M. Philippe KIZIRIAN ;

-----oooOooo-----

O B J E T :

EXERCICE BUDGETAIRE 2014 - BUDGET PRIMITIF DES ACTIVITES ECONOMIQUES

M. CADEGROS REGIS EXPOSE CE QUI SUIT :

Le budget activités économiques s'équilibre à 48 777,96 € en section d'exploitation et 59 787,39 € en section d'investissement.

La recette réelle est limitée aux opérations d'encaissement des **loyers pour 28 000 €**.

L'équilibre de la section est réalisé avec **un virement à la section d'investissement de 9 933,59 €**

Les dépenses réelles d'investissement inscrites pour **30 000€** correspondent à la poursuite des travaux visant à générer des économies d'énergie.

Cette dépense s'équilibre par 29 075,84 € d'emprunt nouveau et le solde par l'épargne nette.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour, 2 abstentions,

DECIDE :

- **d'adopter** le budget primitif des activités économiques de l'exercice 2014, tel que présenté ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 23 avril 2014
Le maire,
signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140422-dl20140059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2014